

l'observance

le bulletin d'informations de la fédération nationale des syndicats d'internes en pharmacie n°15

«Un hiver rude !»

Bonjour à tous,

L'hiver est rude cette année... Au début du mois, au sein de la révision des lois de bioéthique, M. Jardé, M. Vialatte, M. Domergue, Mme Poletti et Mme Boyer ont présenté l'amendement n°17 qui abroge l'Ordonnance de janvier 2010. Il a été adopté le 4 février dernier. Sur la forme, il s'agit d'un véritable cavalier législatif et, qui plus est, abroge une Ordonnance qui n'a pas encore été ratifiée. Sur le fond, c'est une remise en cause d'une réforme qui s'inscrit dans une démarche de qualité, de sécurité sanitaire et de santé publique. Ce texte devra dans les prochaines semaines passer devant le Sénat. Mais à ce jour, l'Ordonnance est toujours effective!

Au même moment, au sein de la proposition de loi modifiant certaines dispositions de la loi HPST (dite proposition de loi Fourcade), le sénateur Adnot a déposé l'amen-



dement N°1 qui introduit la possibilité de nommer en CHU des non biologistes sur des postes de biologiste médical. L'article 3, rejeté en novembre dernier, refait donc surface. Le vote de cet amendement était prévu en février mais a été repoté sine die.

Argumentaire, communiqués de presse, communication... la FNSIP se bat sur ces deux fronts, soudée aux côtés des autres syndicats de biologistes. Nous suivons les avancements avec la plus grande attention.

A côté de ces grands mouvements politiques et législatifs, notre quotidien d'interne continue.

C'est le moment des pré-choix, il s'agit donc de se projeter et d'envisager son prochain stage. La préparation des commissions d'adéquation va donc bon train et nous soutenons vos représentants locaux qui endossent cette responsabilité. N'hésitez pas à aller vers eux, n'hésitez pas non plus à discuter des stages entre vous afin de pré-choisir en connaissance de cause!

Parallèlement aux pré-choix, n'oubliez pas non plus de songer aux agréments si vous souhaitez ouvrir de nouveaux terrains de stages. En effet, bien que les commissions d'agréments aient lieu en juin, les dossiers doivent se faire en février et mars! Vos représentants locaux vous apporteront là aussi de précieux conseils.

Enfin, pour ceux qui envisagent une année recherche, pensez à préparer votre dossier de candidature et à vous renseigner sur les dates de dépôts des dossiers, ce genre de projet nécessite d'être préparé à l'avance.

Après février... mars et son congrès FNSIP-AIPHD à Dijon. Les Dijonnais nous donnent rendez-vous les 11, 12 et 13 mars, le bureau FNSIP y sera aussi avec beaucoup d'actualités à partager... Il ne manque que vous alors inscrivez-vous! Et bon courage aux organisateurs pour la dernière ligne droite!

Guillaume Sujol

Vice-président en charge de la communication,
Sachons saisir la chance d'être interne aujourd'hui afin de

édito